

**ASA PARIS NORD-EST 18**  
**Association pour le Suivi de l'Aménagement Paris Nord-Est 18**

Monsieur Jean-Paul HUCHON  
Président du Conseil Régional  
D'Ile-de-France  
Conseil Régional IDF  
33, rue Barbet de Jouy  
75007 - Paris

Paris, le 25 février 2015

Objet : CDG Express

Madame le Président,

Nous vous adressons copie d'une lettre que notre association vient d'envoyer à Monsieur le coordonnateur interministériel, Vincent POURQUERY de BOISSERIN chargé du dossier CDG Express au Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie.

Par ce courrier, nous demandons que soit retenue la solution en « tranchée couverte » de la ligne CDG Express dans le secteur de la porte de la Chapelle.

Une solution qui a toujours été défendue par la Ville de Paris et qui s'appuie sur des études de l'APUR permettant de limiter les nuisances sonores et de préserver les projets de requalification urbaine en cours ou prévus dans ce secteur de Paris.

Au moment où le gouvernement souhaite procéder par ordonnances au lieu de passer par la voie démocratique du Parlement, la Région Ile-de-France que vous présidez ne peut pas rester insensible à cette affaire. Aussi, pour appuyer notre demande, nous vous demandons instamment d'intervenir auprès de Monsieur le Premier Ministre, Manuel Valls ou d'entreprendre toutes autres initiatives qui vous jugeriez utiles.

A l'heure où la Ville de Paris en lien avec la Région vient de présenter les dernières études urbaines de Paris Nord-Est dans sa version élargie, le CDG Express, dans son tracé actuel, serait un mauvais coup porté aux aménagements de requalification urbaine dans ce secteur de la porte de la Chapelle.

D'avance, nous vous remercions des initiatives que vous prendrez rapidement à ce sujet et dans cette attente, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président de la Région Ile-de-France, l'expression de notre considération distinguée.

Olivier ANSART, pour ASA PNE

P.J. (1)